

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 octobre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Alixia BEAUTÉ, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Ghénia BENSAOU avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
M. Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Catherine CONAT
M. Gilles BORNOT

Etait absente :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération a été affichée le : 21 octobre 2022

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL**Monsieur Eddie STAMPONE expose :**

Le Budget Primitif de la Ville a été adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 4 avril 2022, et a été ajusté par une première Décision Modificative en date du 4 juillet 2022.

La seconde Décision Modificative de l'exercice réajuste les prévisions budgétaires du budget principal comme suit :

DEPENSES		-2 424.03 €
011	Charges à caractère général	-55 876.12 €
60623	Alimentation	-61 000.00 €
60631	Fournitures d'entretien	9 600.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	-1 953.37 €
60636	Vêtements de travail	-50.00 €
6064	Fournitures administratives	-150.00 €
6068	Autres matières et fournitures	-3 800.00 €
611	Contrats de prestations de services	17 132.19 €
6132	Locations immobilières	-200.00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	-3 970.62 €
6182	Documentation générale et technique	-166.50 €
6188	Autres frais divers	-1 520.00 €
62268	Autres honoraires, conseils	1 400.00 €
	Divers rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	-2 690.00 €
6228		-2 690.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	8 000.00 €
6236	Catalogues et imprimés	-2 500.00 €
6241	Transport de biens	-50.00 €
6247	Transports collectifs	-2 397.82 €
6251	Voyages déplacements et missions	1 000.00 €
6261	Frais d'affranchissement	-200.00 €
6281	Concours divers	-160.00 €
6288	Autres services extérieurs	-10 000.00 €
63512	Taxes foncières	4 200.00 €
637	Autres impôts, taxes	-6 400.00 €
012	Charges de personnel	-11 300.00 €
64111	Rémunération principale titulaires	-11 300.00 €
65	Autres charges de gestion courante	64 752.09 €
65311	Indemnités de fonction	9 000.00 €
65313	Cotisations de retraite	4 300.00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale	13 000.00 €
6541	Créances admises en non-valeur	-17 731.00 €

6542	Créances éteintes	-19 633.00 €
6558	Autres contributions obligatoires	4 372.15 €
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	70 273.94 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 170.00 €
023	Virement à la section d'investissement	360 863.88 €
RECETTES		358 439.85 €
70	Produits des services et du domaine	-26 018.00 €
70311	Concessions cimetière	12 000.00 €
70328	Autres droits de stationnement	11 002.00 €
70383	Redevance de stationnement	-100 000.00 €
70631	Redevances services à caractère sportif	-9 320.00 €
70632	Redevances services à caractère de loisirs	55 300.00 €
7067	Redevance et droits des services à caractère périscolaire	5 000.00 €
731	Impôts et taxes (Fiscalité locale)	-3 666.05 €
73137	Taxes sur les passagers	333.95 €
73154	Droits de place	-4 000.00 €
74	Dotations et participations	397 923.90 €
744	FCTVA	11 337.79 €
74718	Participations Etat - Autres	135 328.11 €
7473	Participations département	17 300.00 €
74751	GFP de Rattachement	1 722.00 €
74788	Autres organismes	12 931.00 €
74833	Etat compensation exonération taxes	219 305.00 €
75	Autres produits de gestion courante	-9 800.00 €
752	Revenus des immeubles	-10 600.00 €
757	Subventions	-500.00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	1 300.00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €
7817	Reprises sur provisions	0.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		-462 560.45 €
13	Subventions d'investissement	11 382.00 €
1311	Subventions transférables Etat	11 382.00 €
20	Immobilisations incorporelles	-4 400.00 €
2031	Frais d'étude	-4 400.00 €
21	Immobilisations corporelles	-83 850.00 €
21828	Autres matériels de transport	-71 500.00 €
21831	Matériel informatique scolaire	3 000.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	-10 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	-5 350.00 €
23	Immobilisations en cours	7 320.00 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	8 150.00 €
2316	Restauration des biens culturels et historiques	-830.00 €
Opé	Opérations budgétaires (AP)	-393 012.45 €

937	Centre Culturel Simone VEIL	-500 000.00 €
939	Pôle de la Chiffogne (Centre Lou BLAZER)	60 000.00 €
940	Espace DOMON	46 987.55 €
RECETTES		-777 644.04 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	-45 780.29 €
10222	FCTVA	54 219.71 €
10226	Taxe d'aménagement	-100 000.00 €
13	Subventions d'investissement	-2 866.00 €
1345	Amendes de police	-2 866.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-774 778.04 €
1641	Emprunts en euros	-774 778.04 €
040	Opérations d'ordre (transfert entre section)	0.00 €
28031	Amortissements	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	360 863.88 €

Dépenses de fonctionnement (hors transfert à la section d'investissement) :
- 2 424 €

- Les charges générales sont diminuées de 55 876 €, en raison d'une inscription prudente des crédits de restauration scolaire du fait du renouvellement du marché et d'une baisse de la fréquentation liée au COVID-19 (- 50 000 €), mais également des restitutions de crédits du Centre Nature et Plein Air de Charquemont à l'issue de la saison estivale (- 33 341 €), de l'état-civil (- 7 400 €) et du manager de centre-ville (- 6 520 €) suite à des ajustements. A la hausse, les lumières de Noël (+ 22 045 €) avec l'actualisation du marché d'installation des illuminations, l'augmentation des tarifs pour le poste de secours et la sonorisation, et la gestion de la patinoire, la réparation des véhicules (+ 10 000 €) suite à l'augmentation du coût des pièces et de l'accidentalité, les frais de portage de l'EPF et autres frais de géomètres (+6 780 €), et les impôts fonciers (+ 4 200 €). De nouvelles actions subventionnées seront également mises en œuvre par le service enfance-jeunesse (+ 8 000 €), et des actions complémentaires seront prévues en relations internationales (+ 3 000 €).

A noter également un redéploiement de crédits RH (- 15 000 €) vers le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Les charges de personnel sont diminuées de 11 300 € : il s'agit là encore d'un redéploiement de crédits RH vers le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

- Les autres charges de gestion courante augmentent de 64 752 €, sous l'effet principalement des ajustements au niveau des subventions USEP, MJC Petite Hollande et Léo Lagrange (+ 70 319 €), du redéploiement des crédits RH (+ 26 300 €). Les crédits relatifs aux admissions en non-valeur et créances éteintes ont été ajustés à hauteur de - 37 364 € (ces dernières s'élevant respectivement à 5 268 € et 367 €).

Recettes de fonctionnement : + 358 440 €

- Les produits des services et du domaine sont diminués de – 26 018 € du fait de la baisse des recettes de stationnement sur voirie (- 100 000 €), et des activités sportives (- 9 720 €). Du côté des augmentations figurent les droits d'entrée à la patinoire (+ 41 300 €), les recettes de la piscine (+ 14 000 €) du fait d'une très bonne fréquentation estivale, l'ajustement des recettes des concessions (+ 12 000 €) suite à un rattrapage des concessions non payées ces dernières années, et des recettes de stationnement sur parkings en ouvrage (+ 11 002 €).
- La fiscalité locale est ajustée de – 3 666 € suite à la suppression des droits de place de la patinoire (- 4 000 €) et un ajustement sur les autorisations de passage et servitudes (+ 334 €).
- Les dotations et participations sont augmentées de + 397 924 € comprenant, entre autres, l'ajustement des allocations compensatrices (219 305 €), du FCTVA (+ 11 338 €) et diverses subventions parmi lesquelles notamment celles de l'Etat pour la participation à la scolarité des enfants de moins de 3 ans à l'école Saint-Maimboeuf (50 328 €) et pour les colonies apprenantes (64 400 €), et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les animations de rue « Montbel'été » (+ 15 000 €).
- Les autres produits de gestion courante sont réduits de 9 800 € suite à la baisse des recettes des locations de salles (- 11 100 €) et diverses recettes non prévues (1 300 €) au titre de la refacturation de frais (frais de justice et protection fonctionnelle) aux auteurs d'infraction envers les agents de la police municipale.

Dépenses d'investissement : -462 560 €

- Le chapitre des subventions d'investissement est augmenté de 11 382 € du fait de deux reversements de trop-perçu de subventions.
- La diminution de – 4 400 € des immobilisations incorporelles concerne un redéploiement de crédits dans le cadre de l'étude relative au barrage des neuf moulins (en chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour la résiliation du marché CE3E et 13 « subventions d'investissement » pour le reversement d'un trop perçu de la subvention ADEME liée à ce même marché.
- Les immobilisations corporelles sont diminuées de 83 850 € avec essentiellement le report de l'acquisition d'un multicar en 2023 (- 120 000 €) qui permet l'acquisition par anticipation de 2 véhicules prévus en 2023 et de vélos électriques (+ 48 500 €), une restitution de crédit des musées (- 10 000 €) et un redéploiement de crédits pour le génie civil de la vidéo protection (- 8150 €) en chapitre 23 « immobilisations en cours ».
- Les immobilisations en cours sont abondées de 7 320 € avec principalement le redéploiement de crédit pour la vidéo protection sus évoqué (+ 8 150 €), ainsi qu'un redéploiement de crédits des musées en fonctionnement (- 830 €).
- Les Autorisations de Programme sont également ajustées comme suit :
 - Equipement culturel de centre-ville (Centre Culturel Simone VEIL) : les Crédits de Paiement sont ajustés à hauteur de - 500 000 € consécutivement à des retards pris dans l'exécution des travaux suite à divers imprévus. Ces derniers sont reportés sur l'exercice 2023.
 - Pôle associatif de la Chiffogne (Centre Lou Blazer) : l'autorisation de programme est augmentée de 60 000 €, dans un contexte de forte inflation qui entraîne des révisions de prix plus importantes que prévu.

- Restauration scolaire Hexagones (Espace DOMON) : une erreur matérielle s'est glissée dans la dernière délibération relative aux autorisations de programme (délibération n°2022-04.04-19 du 4 avril 2022), qu'il convient de corriger. Le montant de l'AP s'élève actuellement à 920 000 €. Une dépense d'un montant de 3 012.45 € a été omise dans le réalisé de 2021 qu'il convient de réintégrer : le montant des crédits de paiement réalisés sur 2021 s'établit donc à 161 310,38 € (et non 158 297.33 €). Le crédit de paiement pour 2022 aurait dû s'établir en conséquence à 758 689.62 € (au lieu de 761 702.07 €) afin de s'ajuster au montant de l'autorisation de programme. En conséquence, l'autorisation de programme est augmentée de 50 000 € (passant ainsi de 920 000 € à 970 000 €), et le crédit de paiement 2022 n'est augmenté que de 46 987.55 € afin de tenir compte de l'erreur sus exposée.

Recettes d'investissement (hors transfert de la section de fonctionnement et emprunt) : - 48 646 €

- Les dotations sont diminuées de 45 780 € consécutivement à un ajustement des prévisions en matière de taxe d'aménagement (- 100 000 €), contrebalancé par la notification du FCTVA plus élevé qu'anticipé (+ 54 220 €).
- Les subventions d'investissement à percevoir au cours de l'exercice sont actualisées à hauteur de - 2 866 € : il s'agit d'un ajustement concernant le produit des amendes de police.

La DM n° 2 du budget principal est équilibrée par :

- Une augmentation du transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 360 864 €, qui s'établit au total à 2 423 345 € (contre 2 034 242 € au BP).
- Une diminution de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de 774 778 €, qui s'établit au total à 6 527 849 € (contre 7 305 721 € au BP).

La DM n° 2 du budget principal fait par ailleurs apparaître :

- Une épargne brute de 4 110 456 €, contre 3 721 353 € au BP (+ 389 103 €).
- Une épargne nette de 658 098 €, contre 178 995 € au BP (+ 479 103 €).
- Une capacité de désendettement de 6.94 ans, contre 7.67 ans au BP

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 27
Contre	: 0
Abstentions	: 5

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 octobre 2022

Marie-Noëlle BIGUINET